



FORUM 2016

LA GRANDE CONCERTATION

Ensemble pour l'intégration des
personnes handicapées de Laval



CAHIER DE PARTICIPATION

1^{er} Décembre 2016 - ROPPHL
Université de Montréal - Campus Laval

TABLE DES MATIÈRES

Déroulement de la journée	4
Objectifs de la journée	6
Formule de travail	7
Démarche	8

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	11
Les enjeux	12
Exercice de priorisation	18

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	21
Les enjeux	22
Exercice de priorisation	30

HABITATION	33
Les enjeux	34
Exercice de priorisation	36

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	39
Les enjeux	40
Exercice de priorisation	46

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

8 h 15 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

8 h 45 - MOT D'OUVERTURE

Mme Marie-Andrée Tessier, présidente du ROPPHL

M. Raynald Adams, membre du Comité exécutif de la Ville de Laval et responsable des dossiers relatifs aux personnes handicapées

M. Marc Longchamps, coordonnateur de la Corporation de Dév. Communautaire de Laval

9 h 05 - LA GRANDE CONCERTATION

Présentation de la démarche par Mme Josée Massicotte, directrice du ROPPHL

9 h 10 - ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – LES ENJEUX thème 1

Présentation de l'état de situation en matière d'accessibilité universelle à Laval par M. Mathieu Denécheau, agent de développement et des communications au ROPPHL

Allocution de M. Pierre Lavigueur, directeur principal au Développement, commercialisation et innovation de la STL

9 h 25 - SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - LES ENJEUX thème 2

Présentation de l'état de situation en matière de santé et services sociaux par Mme Josée Massicotte

Allocution de Mme Josée Lemay, directrice adjointe à la Direction des programmes en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique du CISSS de Laval

// Transition 9h35 à 9h45

9 h 45 - DÉFINITION DES OBJECTIFS – ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE thème 1

En atelier les participants seront invités à définir et à prioriser les objectifs du ROPPHL en lien avec l'accessibilité architecturale, l'accessibilité des communications et l'accessibilité aux transports

// Pause 10h50 à 11h00

11 h 00 - DÉFINITION DES OBJECTIFS - SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX thème 2

En atelier les participants seront invités à définir et à prioriser les objectifs du ROPPHL en lien avec les services de maintien à domicile et le soutien aux proches, les services diagnostic/adaptation/réadaptation et les ressources résidentielles

// Dîner 12h00 à 13h00

13 h 00 - PRIORISATION DES OBJECTIFS - VOTE

Les participants seront invités à voter pour les objectifs préalablement priorisés au cours de l'avant-midi pour les thèmes 1 et 2

13 h 20 - VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE – ENJEUX thème 3

Présentation de l'état de situation en matière de vie sociale et professionnelle par Mme Josée Massicotte

Allocution de M. Sylvain Chaput, directeur adjoint aux Services éducatifs, secteur Jeunes de la Commission scolaire de Laval

13 h 35 - HABITATION - LES ENJEUX thème 4

Présentation de l'état de situation en matière d'habitation par M. Mathieu Denécheau

Allocution de Mme de Johanne Doré, Responsable développement communautaire et habitation sociale de l'Office municipal d'habitation de Laval

// Transition 13h50 à 14h00

14 h 00 - DÉFINITION DES OBJECTIFS - VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE thème 3

En atelier les participants seront invités à définir et à prioriser les objectifs du ROPPHL en lien avec les activités socioprofessionnelles et communautaires, l'éducation et le travail

// Pause

15 h 00 - DÉFINITION DES OBJECTIFS – HABITATION thème 4

En atelier les participants seront invités à définir et à prioriser les objectifs du ROPPHL en lien avec le logement social et abordable

// Transition 15h40 à 15h50

15 h 50 - PRIORISATION DES OBJECTIFS - VOTE

Les participants seront invités à voter pour les objectifs préalablement priorisés au cours de l'après-midi pour les thèmes 3 et 4

16 h 05 - Représentation de M. Dave Richer, comédien et humoriste

// Vin d'honneur

16 h 45 - DÉVOILEMENT DES OBJECTIFS PRIORISÉS POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2020



OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

Le Forum 2016 Grande Concertation, ensemble pour l'intégration des personnes handicapées servira à orienter les objectifs stratégiques 2017-2020 en fonction des enjeux identifiés par les membres du ROPPHL.

1. Partager les résultats de la tournée des membres
2. Identifier les objectifs stratégiques
3. Impliquer les membres dans la définition des priorités du ROPPHL
4. Établir un langage commun et une vision commune des orientations et des actions du ROPPHL
5. Placer la personne au cœur de nos décisions

FORMULE DE TRAVAIL

Afin de définir les futurs **objectifs stratégiques** du ROPPHL, les participants seront invités plusieurs fois au cours de la journée à réaliser un exercice de priorisation.

Groupe 1 - salle 5270

Groupe 2 - salle 5276

ÉTAPE 1

Les participants rejoignent leur groupe tel qu'indiqué sur leur cocarde et constituent des équipes de 6 à 8 personnes.

ÉTAPE 2

Chaque équipe détermine ensemble un objectif par sous-thèmes abordés.

ÉTAPE 3

Les équipes présentent à l'ensemble du groupe leur objectif. Chaque participant doit ensuite **VOTER** pour l'objectif qui lui semble le plus intéressant à prioriser.

ÉTAPE 4

En **ASSEMBLÉE** (salle 3121) un représentant de chaque groupe présente l'objectif choisi. L'ensemble des participants sont ensuite invités à **VOTER** pour l'objectif qu'ils souhaitent prioriser.



DÉMARCHE

L'OBJECTIF PRINCIPAL de la Grande Concertation était d'amener le ROPPHL et ses membres à développer une vision commune afin de mieux représenter les personnes handicapées de Laval.

Tout au long de la démarche, le ROPPHL a été guidé par les principes directeurs suivants:

- Porter sur des enjeux régionaux
- Documenter chaque thématique afin de se baser sur des faits et non des perceptions
- Bien identifier des leviers régionaux représentant une portée d'action réelle pour le ROPPHL
- Être transversal (ne pas concerner un seul handicap)
- Contribuer à impliquer et à mobiliser les membres du ROPPHL
- Travailler en collaboration avec les partenaires
- Respecter la mission du ROPPHL



LA GRANDE CONCERTATION

Ensemble pour l'intégration des personnes handicapées de Laval

Identifier les enjeux

Septembre 2014 à novembre 2016

- Élaboration de l'état de situation avec les partenaires
- Consultation des organismes membres du ROPPHL

Déterminer les orientations

1er décembre 2016

- Forum 2016

Rédiger et adopter

Janvier à juin 2017

- Publication du recueil
- Rédaction de la planification stratégique

Mobiliser autour des orientations stratégiques

2017 - 2020

La Grande Concertation s'est concrétisée par la rédaction des états de situation portant sur 11 thèmes, par la consultation et la validation auprès de plusieurs partenaires et par l'identification des obstacles pouvant nuire à la participation sociale des personnes handicapées.

Après avoir réalisé l'état de situation, l'équipe du ROPPHL a entrepris une tournée de consultation auprès des membres entre le 15 septembre et le 4 novembre 2016 pour raffiner sa connaissance des enjeux et des obstacles. Les résultats de l'analyse des données recueillies feront l'objet de présentation lors du Forum 2016 réservé aux membres du ROPPHL.

Les objectifs stratégiques qui auront été adoptés par les membres, seront présentés lors de la prochaine assemblée générale annuelle du ROPPHL, le 31 mai 2017.

Le Forum 2016 Grande Concertation met un point final à une démarche qui s'est échelonnée sur plus de 2 ans. Toutefois il sera l'amorce d'une nouvelle phase, celle de la planification stratégique 2017-2020.

Les 11 déterminants de la participation sociale de la Grande Concertation

1. L'accessibilité universelle

- Architecturale
- Transport
- Communications

2. La santé et les services sociaux

- Services visant le maintien à domicile et le soutien aux proches
- Diagnostic/adaptation/réadaptation
- Ressources résidentielles
- Programme d'adaptation de domicile

3. L'habitation

- Logement social et abordable

4. La vie sociale et professionnelle

- Activités socioprofessionnelles et communautaires
- Éducation
- Travail



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Thème 1

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Promouvoir et
actualiser le principe de
l'accessibilité universelle
dans les institutions
publiques de Laval

ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS

En raison des multiples lois sur l'accessibilité du transport en commun et du transport adapté, la Ville de Laval et la STL ont su démontrer des initiatives concrètes quant à cet enjeu, et ce, malgré l'engouement pour l'utilisation de la voiture par la population lavalloise en général.

En effet, présentement la Ville de Laval présente une fiche encourageante : 100% de ses stations de métro sont accessibles ; tous les autobus de la STL possèdent un système d'informations sonore et visuelle ; projet de développement d'une application mobile pour faciliter le déplacement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Le travail qui reste à faire repose principalement sur l'accessibilité des lignes d'autobus. En effet, il y a présentement seulement 6 lignes de bus accessibles sur 44. En plus, ces lignes ne sont pas totalement accessibles puisque plusieurs arrêts d'autobus ont des défaillances au niveau de l'accessibilité architecturale. Bien que la STL ne puisse se permettre d'actualiser sa flotte d'autobus d'un seul coup, celle-ci planifie que ces lignes soient totalement accessibles d'ici 2026. Même si la flotte de la STL était complètement accessible, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre d'arrêts d'autobus ne le sont pas. Compte tenu de la situation, il serait tout à fait à propos d'opter pour une sensibilisation auprès des différents acteurs entourant cet enjeu (urbanistes, voirie, travaux publics, ...) afin d'optimiser l'accessibilité du réseau de transport lavallois.

Parallèlement, le service de transport adapté, fonctionnant sur un système de réservation à l'avance (jusqu'à 3 jours), est offert par la société d'autobus Chartrand et par Coop Taxi Laval. En 2014, le service a reçu 485 plaintes pour 417 448 déplacements ce qui vaut environ à 0,1%. Le service est donc apprécié malgré le manque de flexibilité de celui-ci. Seul l'avenir nous dira si les personnes ayant des limitations fonctionnelles préféreront l'accessibilité universelle des lignes d'autobus d'ici 2026 au transport adapté.

CONSTATS

- L'Association Lavalloise pour le Transport Adapté (ALTA) assume son rôle dans l'accompagnement et le suivi des plaintes auprès de la direction du service de Transport Adapté de la Société de Transport de Laval (STL)
- Faible utilisation des autobus accessibles du transport régulier par les personnes handicapées
- Consultation des partenaires par la STL
- Proactivité de la STL dans la mise en accessibilité des autobus

ENJEUX

- Faire en sorte que des mécanismes de validation et de consultation soient mis en place dans les phases de planification et d'élaboration de nouveaux services de transport en commun
- Veiller à la diversification des offres de transports en commun accessibles

OPPORTUNITÉS

- Révision du Plan de développement de l'accessibilité du réseau de la STL en 2016
- Rétablissement et consolidation des liens entre le ROPPHL et l'ALTA
- Bons partenariats établis entre le ROPPHL et la STL
- Le ROPPHL dispose d'une vision globale des dossiers liés aux enjeux de l'accessibilité.

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

Transport adapté

- Multiplication des transferts pour se rendre sur la Rive-Nord en transport adapté
- Peu de changements constatés suite aux plaintes au transport adapté
- Manque d'écoute de la direction du transport adapté de la STL par rapport aux propositions de l'ALTA
- Incohérence du système de répartition automatisé du transport adapté de la STL
- Difficulté de cohabitation entre les usagers du taxi adapté (déf. intellectuelle vs déf physique)
- La personne doit avoir un handicap très lourd pour avoir un accompagnateur dans le transport adapté
- Manque de formation des chauffeurs de taxi coop

Transport régulier

- La STL est très proactive en matière de qualité de ses services sur le transport régulier mais pas pour le transport adapté
- Manque de formation des chauffeurs à l'égard des handicaps
- Les 6 lignes du transport régulier accessibles ne le sont pas totalement dû au manque d'accessibilité architecturale
- Desserte insuffisante de transport en commun régulier
- Affichage sonore qui n'est pas assez fort

ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE

Définie par la loi comme une « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes », la personne handicapée se verrait incluse dans la société seulement si celle-ci est universellement accessible selon Fougeyrollas. C'est d'ailleurs dans la perspective de ce concept que certaines lois régissant l'urbanisme et la construction se sont vues modifiées tel que le Code de construction du Québec. Malgré tout, la majorité des guides normatifs sont non obligatoires et leur mise en application repose sur le bon vouloir des ingénieurs et entrepreneurs bien que les bâtiments fédéraux s'y conforment scrupuleusement.

En complémentarité au Code de la construction, la Ville de Laval imposa entre autres des exigences quant aux places de stationnements et au pourcentage de logements adaptés pour les bâtiments d'habitation de 13 logements et plus.

Un autre document, non obligatoire cette fois-ci, le guide normatif d'accessibilité universelle de Laval, vise l'accessibilité universelle pour chaque infrastructure publique ou privée à Laval. Présentement, la position administrative de la Ville est davantage dans l'application des règles et des exigences en matière d'architecture que dans l'élaboration d'un projet visionnaire répondant à la fois au concept de l'accessibilité universelle et du développement durable. Bien que la Ville de Laval coordonne le comité consultatif conjoint sur l'accessibilité, le financement dédié au plan d'action émergeant de celui-ci se voit inférieur de près de la moitié de l'enveloppe de la ville de Gatineau. Considérant cette limitation budgétaire, il est fort de constater que les élus de la ville de Laval devront être sensibilisés à cet enjeu afin d'opérationnaliser le concept porteur et visionnaire de l'accessibilité universelle.

ET ACCESSIBILITÉ DES COMMUNICATIONS

Depuis 2011, les ministères et les organismes gouvernementaux se doivent de respecter des normes d'accessibilité sur leur site web en fonction de l'article 64 de la Loi sur l'administration publique. Or, les institutions lavalloises telles que la Ville de Laval, la STL, le CISSS ainsi que la Commission scolaire de Laval présentent certaines lacunes concernant l'accessibilité de leur site.

En effet, fort de constater qu'aucune de ces institutions ne répond aux standards d'accessibilité d'un site web. Malgré tout, la Ville de Laval, la Commission scolaire de Laval et le CISSS ont comme projet de se rendre conforme aux exigences en cette matière. L'accessibilité dans la communication concerne aussi les outils tactiles et sonores. Dans le document *Obligations et responsabilités en matière de communication adaptée à l'égard des personnes ayant recours à des services d'interprétation visuelle et tactile*, l'OPHQ identifie les politiques régissant ces mesures : Les chartes des droits et libertés de la personne (Canada et Québec), la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* ainsi que la politique "À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité".

Malgré ces encadrements, la page web destinée aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de la Ville de Laval et celle de la Commission scolaire de Laval (CSDL) ne précise pas le processus pour bénéficier des services d'interprétation visuelle et tactile. À la CSDL, chaque école répond aux demandes ponctuelles. Dans le même ordre d'idée, la démarche pour avoir accès à ces services semble confuse depuis l'avènement de la Loi 10 au sein du CISSS de Laval. De son côté, la STL démontre la mise en place des différentes mesures d'accessibilité à l'information notamment dans sa flotte d'autobus adapté et régulier.

Finalement, que ce soit pour l'accessibilité sur le web ou via les outils tactiles, visuels et sonores, la méconnaissance des acteurs des différentes institutions lavalloises semble être un aspect non négligeable du défi actuel concernant l'enjeu de la communication accessible.

CONSTATS

- Difficulté à connaître les obstacles rencontrés par les citoyens
- Peu d'information provenant des organismes membres concernant l'accessibilité architecturale et des communications des institutions publiques lavalloises.
- Les employés de la ville de Laval ont reçu peu de formation sur le concept de l'accessibilité universelle
- Manque de connaissance et de conviction à tous les niveaux hiérarchiques des employés de Ville de Laval

ENJEUX

- Intégrer le principe de l'Accessibilité Universelle (AU) dans tous nouveaux développements architecturaux
- Faire en sorte que des mécanismes de validation et de consultation soient mis en place dans les phases de planification et d'élaboration de nouveaux développements architecturaux par la Ville de Laval
- Intégrer l'AU dans le développement et dans les pratiques reliées à la diffusion de l'information

OPPORTUNITÉS

- Révision du fonctionnement et de la composition du Comité Consultatif Conjoint sur l'Accessibilité (CCCA).
- Élaboration d'une Politique régionale de développement social à Laval
- Présence sur le CCCA de la Ville de Laval
- Présence sur le comité d'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Centre Intégré de Santé et Services Sociaux de Laval

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

Accessibilité architecturale

- Le développement du transport actif (piéton et cycliste) peut nuire aux déplacements des personnes ayant des limitations (piste cyclable sur trottoir par exemple)
- Le manque d'accessibilité des parcs
- L'inaccessibilité des traverses piétonnes des grands boulevards lavallois
- Les démarches fastidieuses pour l'installation d'un panneau indiquant la zone réservée pour le transport adapté sur une rue
- Inaccessibilité de certaines cliniques médicales

Accessibilité des communications

- Manque de ressources et d'expertises pour rendre les outils de communication accessibles
- Service à la clientèle orienté vers le web
- Manque de capsules en LSQ sur les sites web
- Manque de sensibilisation du personnel de la santé à l'accueil des personnes sourdes (salle d'attente à la clinique)
- Manque d'ouverture du secteur privé à rendre les communications accessibles
- Coûts importants liés à l'accessibilité des communications

EXERCICE DE PRIORISATION

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
1 APPROPRIATION	<p>Vous identifiez une personne pour lire à haute voix les constats, enjeux, opportunités et résultats de la consultation.</p>	3 minutes
2 IDENTIFICATION INDIVIDUELLE	<p>Vous identifiez un élément que vous considérez prioritaire :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	1 minute
3 IDENTIFICATION COLLECTIVE	<p>Vous priorisez l'élément qui semble le plus préoccupant dans votre équipe :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	3 minutes

Objectifs de l'atelier

1. Permettre à chaque participant issu des organismes-membres de s'exprimer
2. Permettre aux participants de se connaître à travers un travail de collaboration
3. Identifier des objectifs qui font consensus

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
<p>4 FORMULATION</p>	<p>À partir de cet élément, vous devez formuler un objectif de manière à décrire la situation désirée (Quoi? Comment? Quand?).</p> <ul style="list-style-type: none">- Une personne de l'équipe devra l'inscrire sur la feuille intitulée «<i>proposition d'objectif</i>» et ira la coller à l'endroit prévu.- Vous pouvez vous inspirer de la liste des verbes d'action sur la table.- Vous pouvez formuler un objectif en utilisant la méthode SMART Simple - Mesurable - Atteignable - Ambitieux - Réaliste - Temporel <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>6 minutes</p>
<p>5 PRIORISATION</p>	<p>Une personne de chaque équipe lit et présente l'objectif. Les équipes votent pour l'objectif qu'elles considèrent prioritaire, en fonction des 5 critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1- Porte sur des enjeux régionaux2- Est transversal (pas spécifique à un seul handicap)3- Identifie des leviers régionaux avec une réelle portée d'action pour le ROPPHL4- Implique et mobilise les membres du ROPPHL5- Propose une collaboration avec les partenaires	<p>6 minutes</p>



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Thème 2

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Favoriser une réponse adéquate aux besoins sociaux et de santé par des services accessibles et de qualité en effectuant un rôle de vigie auprès du CISSS de Laval
- Jouer un rôle de facilitateur entre le CISSS de Laval et les organismes membres du ROPPHL dans le but d'assurer une approche collaborative

SERVICES

VISANT LE MAINTIEN À DOMICILE ET LE SOUTIEN AUX PROCHES

Dans les années 2000, le gouvernement du Québec adopta la vision du maintien à domicile comme voie à privilégier pour favoriser l'épanouissement personnel et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Le maintien à domicile est l'ensemble des services requis par une personne handicapée et fournis à domicile dans le but de compenser ses limitations fonctionnelles face aux activités de la vie quotidienne normalement effectuées pour se maintenir dans un milieu résidentiel ordinaire. Or, en adéquation avec cette orientation, le gouvernement élaborait des politiques sociales et mandata les régions pour leur mise en œuvre.

C'est dans ce contexte que le CISSS de Laval (CSSS à l'époque) produisit le Cadre de référence des programmes en déficience. Ce guide recensait l'offre de service visant le maintien à domicile ainsi que les mesures d'aide financière provenant du palier provincial et fédéral. Actuellement, l'offre de service du CISSS Laval, accessible par le guichet d'accès unique utilisant la cote ISO-SMAF comme indice de mesure catégorisant les personnes selon leur degré d'incapacité fonctionnelle, semble répondre aux besoins de la population, et ce, dans des délais adaptés à l'urgence des situations soit entre 72 heures et 1 an. La réponse négative relative au délai d'attente se situe davantage au niveau du programme d'aide technique considérant que certains types d'équipement plus sollicités prennent jusqu'à 3 mois pour être disponibles. Néanmoins, les situations risquant la sécurité d'un bénéficiaire sont toujours traitées en priorité.

Dans un contexte caractérisé par la limitation des ressources financières et humaines disponibles ainsi que par la réduction des coûts d'exploitation des services, l'allocation du chèque emploi service est la préconisation du CISSS de Laval afin d'assurer la réponse aux besoins concernant les AVD et les AVQ. Pour bénéficier d'un service à domicile, l'intervenant social réfère le demandeur à l'Association lavalloise des proches aidants afin qu'il soit mis en contact avec une préposée aux bénéficiaires.

Globalement, ce système fonctionne bien et les bénéficiaires semblent satisfaits. Dans la situation où une personne présente des incapacités plus importantes, le CISSS favorisera les services d'une auxiliaire familiale en raison de leur formation plus pointue.

De son côté, la Coopérative de soutien à domicile qui a pour mandat de répondre aux besoins relatifs aux AVD et AVQ, est la seule EÉSAD accréditée à Laval. Sans connaître précisément le délai d'attente, La Coopérative soutient qu'elle offre ses services le plus rapidement possible lorsque la sécurité d'un usager est à risque.

Le programme de soutien à la famille offre des services et une aide financière requise par la famille selon les besoins réels définis dans le plan de services: entraide, information, assistance et accompagnement, services de garde adaptés à l'extérieur ou au domicile, répit et dépannage assistance à l'accomplissement des rôles parentaux.

Ce programme semble soulever certaines tensions chez les familles bénéficiaires; L'incompréhension du processus d'attribution des subventions et l'insuffisance de celles-ci semblent être au cœur des insatisfactions. Aussi, la non-connaissance du programme auprès des familles lavalloises admissibles est estimée à 25% de cette population. Or, celles-ci ne seraient pas inscrites au programme de soutien à la famille alors qu'elles y ont droit ce qui témoignerait d'une lacune importante au niveau de la diffusion de l'information sur les allocations et les services.

CONSTATS

- Nouvelle structure à implanter qui crée une instabilité dans l'offre de service
- Difficulté à trouver l'information suffisante et à jour
- Changements constants dans les programmes et responsables
- Il y a déjà des organismes qui ont comme mandat de défendre les droits et qui sont en lien avec des regroupements nationaux
- Les coupures dans le réseau ne font qu'augmenter l'écart entre les besoins et l'offre de services.
- Encore trop tôt pour mesurer les impacts
- Les organismes communautaires commencent à suppléer au réseau public en offrant des services psychosociaux et de stimulation
- Faibles leviers au niveau régional versus des enjeux liés aux orientations politiques provinciales

ENJEUX

- Permettre au ROPPHL d'exercer adéquatement ses représentations en fonction des besoins et des problématiques d'accès à l'information, de qualité des services, de délais d'accès au soutien financier à la famille et d'adéquation du financement et de la formation « Chèque Emploi Service »

OPPORTUNITÉS

- Canal de communication établi entre la direction du CISSSL et le ROPPHL
- Volonté exprimée par les membres du ROPPHL d'établir des canaux de communication avec le CISSSL
- Présence sur la Table de concertation d'intégration des enfants en service de garde
- Présence sur la Table Municipalité Amie des Aînés

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

- Besoin de maintien à domicile afin de rester le plus longtemps possible chez soi
- Manque de souplesse du programme financier (n'est pas en fonction des besoins réels des personnes mais en fonction des critères du programme)
- Les proches aidants ne sont pas reconnus, ils sont considérés comme des ressources et non comme des personnes pouvant potentiellement avoir besoin d'aide à leur tour
- Les parents handicapés ne sont pas suffisamment soutenus dans leurs rôles parentaux
- Diminution des services à domicile pour un parent handicapé une fois que les enfants ont atteint l'âge de 12 ans puisqu'ils sont considérés comme pouvant aider à la préparation des repas.
- À la mi-année, les parents manquent d'allocation pour se payer du répit
- Long délai d'attente pour bénéficier de répit (2 ans)
- Les nouvelles familles n'ont pas accès au soutien financier à la famille
- Désengagement du CISSS envers les services de soutien à domicile, en faveur des services payants
- Manque de connaissance des intervenants du CISSS envers les organismes communautaires
- Peu de plaintes sont formulées (de la part des proches et des personnes elles-mêmes) dû à la lourdeur de la démarche et au manque de temps et d'énergie
- Utilisation des activités de jour pour du répit de la part du CISSS
- Pas de formation et faiblesse du salaire des préposés aux bénéficiaires du programme Chèque Emploi Service

SERVICES DE DIAGNOSTIC /ADAPTATION / RÉADAPTATION

L'offre de services diagnostic/adaptation/réadaptation destinés aux personnes handicapées de Laval est généralement de qualité. Son étendue est plus grande et les délais d'attente sont moindres que dans les régions environnantes.

Dans ce contexte, le centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement (CRDITED) de Laval et l'hôpital juif de réadaptation (HJR), voué à la réadaptation physique de la population, ont vu le nombre de demandes de service augmenté. De 2014 à 2015, les délais d'attente ont diminué, mais restent supérieurs à la moyenne provinciale. Présentement, avec la Loi 10, la réforme du réseau de la santé et des services sociaux vise le maintien de la qualité des services et la diminution des délais d'attente en procédant à l'optimisation du continuum de services. De cette manière, il est à espérer que la 1^{ère} ligne et la 2^e ligne seront mieux coordonnées afin d'éviter une rupture de continuum entre le diagnostic et le premier service.

Dans un tel contexte, il est bien envisageable que ce soit sur le réseau communautaire que repose la responsabilité d'offrir du support aux personnes vivant avec une déficience en attente d'un premier service. Or, si le partenariat avec le communautaire est une solution possible, il est à souhaiter que le financement public en vertu de ce rôle soit à la hauteur des attentes et exigences du gouvernement du Québec.

CONSTATS

- Nouvelle structure à implanter qui crée une instabilité dans l'offre de service
- Manque de concertation en DP/DI/TSA Adulte et Jeunesse depuis la fusion du CISSS. Absence de lieu centralisé où les gens peuvent échanger des informations
- Difficulté à trouver l'information suffisante et à jour
- Il y a déjà des organismes qui ont comme mandat de défendre les droits et qui sont en lien avec des regroupements nationaux
- Les coupures dans le réseau ne font qu'augmenter l'écart entre les besoins et l'offre de services.
- Encore trop tôt pour mesurer les impacts
- Les organismes communautaires commencent à suppléer au réseau public en offrant des services psychosociaux et de stimulation
- Faibles leviers au niveau régional versus des enjeux liés aux orientations politiques provinciales

ENJEUX

- Permettre au ROPPHL d'exercer adéquatement ses représentations en fonction des besoins et des problématiques de continuum de services, d'accès aux services et de qualité des services

OPPORTUNITÉS

- Canal de communication établi entre la direction du CISSSL et le ROPPHL
- Volonté exprimée par les membres du ROPPHL d'établir des canaux de communication avec le CISSSL
- Présence sur la Table de concertation d'intégration des enfants en service de garde

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

- Augmentation des délais d'attente et absence de services occasionnés par la réorganisation
- Lorsque le diagnostic est annoncé aux parents, on demande à ces derniers ce qu'ils souhaitent comme services sans savoir ce qui existe
- Changements constants du personnel et des programmes au CISSSL
- Manque de suivi de l'intervention pour assurer l'intégration de la personne dans les organismes communautaires
- Les réorganisations font disparaître les expertises des centres de réadaptation
- Difficulté à obtenir des services pour les clientèles orphelines de médecin
- Méconnaissance des familles face aux ressources disponibles
- Problème de transmission des informations concernant les différents services et organismes disponibles aux parents et proches.
- Manque de formation et méconnaissance des différentes limitations de la part des médecins, intervenants en 1ère ligne et en 2ème ligne
- Suite au diagnostic, diminution marquée des références vers les organismes communautaires pouvant aider les familles
- Bris dans le continuum de services depuis la restructuration entre le Centre de réadaptation et les organismes communautaires
- Limite atteinte des organismes communautaires à suppléer au réseau public

SERVICES DE RESSOURCES RÉSIDENTIELLES

À Laval, ce sont le CRDITED et l'HJR qui évaluent et orientent les usagers ayant un handicap vers les ressources résidentielles de type familial ou intermédiaire, qui ont une entente de service avec le MSSS.

Avec son parc résidentiel de 88 ressources, le CRDITED atteint un niveau d'occupation de 97% à 98% sur une capacité de 418 usagers. À la fin 2014, 60 personnes attendaient toujours un service d'hébergement. Malgré tout, le CRDITED de Laval a bonifié son offre de service en créant une ressource de dépannage et un programme d'appartements supervisés. De son côté, l'HJR a des ententes pour héberger une quarantaine de personnes en RI et vingt autres en résidences privées pour aînés.

Étant prestataires de la solidarité sociale et n'ayant pas une condition physique assez lourde pour l'hébergement institutionnel, la plupart des usagers sont orientés vers ces ressources, considérant le manque de logements abordables dans le parc résidentiel lavallois. Malgré tout, l'HJR a bonifié ses places d'hébergement ce qui a eu pour effet de diminuer l'attente.

Bien sûr, avec un budget revu à la hausse, le CRDITED de Laval et l'HJR auraient la possibilité d'améliorer leur offre d'hébergement en créant de nouveaux partenariats avec les résidences déjà existantes et en initiant des projets d'hébergement alternatifs aux ressources intermédiaires actuelles.

CONSTATS

- Nouvelle structure à implanter qui crée une instabilité dans l'offre de service
- Les coupures dans le réseau ne font qu'augmenter l'écart entre les besoins et l'offre de services.
- Faibles leviers au niveau régional versus des enjeux liés aux orientations politiques provinciales

ENJEUX

- Permettre au ROPPHL d'exercer adéquatement ses représentations en fonction des besoins et des problématiques d'accès aux services et de qualité des services

OPPORTUNITÉS

- Canal de communication établi entre la direction du CISSSL et le ROPPHL
- Volonté exprimée par les membres du ROPPHL d'établir des canaux de communication avec le CISSSL

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

- Les délais d'attente pour intégrer une ressource intermédiaire peuvent prendre plusieurs années, ce qui occasionne beaucoup de besoins en répit
- Les personnes handicapées (peu importe leur âge) ayant un profil gériatrique se voient contraintes d'aller en CHSLD avec des personnes lourdement malades et vieillissantes
- Les ressources intermédiaires qui résistent aux coupures présentent souvent des lacunes quant à la qualité des services en raison du manque de qualification de leurs employés
- Pas de réflexion de la part des intervenants du réseau SSS dans les besoins futurs d'hébergement de la personne
- Qualité des services et du professionnalisme du personnel dans les ressources intermédiaires est remise en question
- Manque de ressources résidentielles avec services adaptés aux personnes handicapées pour des besoins ponctuels

EXERCICE DE PRIORISATION

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
<p>1</p> <p>APPROPRIATION</p>	<p>Vous identifiez une personne pour lire à haute voix les constats, enjeux, opportunités et résultats de la consultation.</p>	<p>3 minutes</p>
<p>2</p> <p>IDENTIFICATION INDIVIDUELLE</p>	<p>Vous identifiez un élément que vous considérez prioritaire :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>1 minute</p>
<p>3</p> <p>IDENTIFICATION COLLECTIVE</p>	<p>Vous priorisez l'élément qui semble le plus préoccupant dans votre équipe :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>3 minutes</p>

Objectifs de l'atelier

1. Permettre à chaque participant issu des organismes-membres de s'exprimer
2. Permettre aux participants de se connaître à travers un travail de collaboration
3. Identifier des objectifs qui font consensus

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
<p data-bbox="213 731 312 819">4</p> <p data-bbox="146 832 367 864">FORMULATION</p>	<p data-bbox="420 731 1132 847">À partir de cet élément, vous devez formuler un objectif de manière à décrire la situation désirée (Quoi? Comment? Quand?).</p> <ul data-bbox="488 886 1347 1046" style="list-style-type: none">- Une personne de l'équipe devra l'inscrire sur la feuille intitulée «<i>proposition d'objectif</i>» et ira la coller à l'endroit prévu.- Vous pouvez vous inspirer de la liste des verbes d'action sur la table.- Vous pouvez formuler un objectif en utilisant la méthode SMART Simple - Mesurable - Atteignable - Ambitieux - Réaliste - Temporel <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p data-bbox="1431 731 1573 766">6 minutes</p>
<p data-bbox="213 1474 312 1561">5</p> <p data-bbox="172 1574 379 1607">PRIORISATION</p>	<p data-bbox="420 1474 1316 1589">Une personne de chaque équipe lit et présente l'objectif. Les équipes votent pour l'objectif qu'elles considèrent prioritaire, en fonction des 5 critères suivants :</p> <ol data-bbox="420 1629 1362 1858" style="list-style-type: none">1- Porte sur des enjeux régionaux2- Est transversal (pas spécifique à un seul handicap)3- Identifie des leviers régionaux avec une réelle portée d'action pour le ROPPHL4- Implique et mobilise les membres du ROPPHL5- Propose une collaboration avec les partenaires	<p data-bbox="1431 1474 1573 1509">6 minutes</p>



HABITATION

Thème 3

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Promouvoir et appuyer le développement d'une offre résidentielle diversifiée, adaptée et accessible pour les personnes handicapées de Laval

HABITATION

LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Nous conviendrons tous ensemble que d'être convenablement logé réfère à un besoin physiologique fondamental. Or, pour une personne handicapée, son milieu de vie doit être accessible et adapté à sa condition spécifique.

Fréquemment, le logement se doit aussi d'être abordable et dans certains cas spécifiques, d'être supervisé. Bien sûr, la juxtaposition des critères nommés ci-haut, complexifie la recherche d'un logement répondant aux besoins des personnes handicapées à faible revenu considérant l'absence de politique prescrivant la construction d'habitation adaptée.

Plusieurs guides et codes établissent légalement et/ou recommandent les normes de construction des nouveaux immeubles à logement quant à leur accessibilité universelle. Cependant, bien que le respect de ces exigences reste un enjeu, le cœur du problème est le manque de construction d'habitations à loyer modique (HLM) ou autres projets domiciliaires alternatifs permettant aux personnes handicapées de se loger à moindre coût puisque 37,5 % d'entre elles vivent principalement de la solidarité sociale (voir fiche Travail). Si l'on considère le taux d'occupation des HLM s'élevant à 98% et leur représentativité à hauteur de 7,6% du marché locatif lavallois en comparaison de 10,5% pour Montréal, il semble crucial de développer l'offre du logement social et abordable. Mais encore, ces nouveaux logements devront être accessibles. C'est dans ce contexte que la Table Régionale des Organismes Communautaires en Logement de Laval (TROCALL) travaille à représenter les intérêts des personnes handicapées dans ses concertations avec les acteurs tels que l'Office municipal de Laval et la Fédération des OSBL d'habitation des 3L (Laval, Laurentides, Lanaudière)

CONSTATS

- Manque d'information sur le nombre de personnes en attente de logement social
- Manque de communication pour promouvoir les projets offrant des logements accessibles
- Absence de données sur la volumétrie, les profils, les types de besoins en logements sociaux avec ou sans services pour les personnes handicapées.
- Développement en cours de deux projets de logements sociaux pour DI
- Grands enjeux financiers pour financer les services
- Incongruence entre les règlements d'urbanisme et le développement du logement social (2 stationnements par logement)
- Peu de leviers régionaux en matière de financement

ENJEUX

- Assurer l'adéquation dans l'offre de logement social et abordable, adapté ou non, avec ou sans service (délai, qualité et quantité)
- Développer une connaissance plus fine des besoins des personnes handicapées en matière de logement

OPPORTUNITÉS

- Ouverture de la Ville à développer du logement social
- Élaboration d'une politique régionale de développement social

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

- Le loyer est une charge financière trop importante pour une grande partie des personnes handicapées sur la solidarité sociale ou au salaire minimum
- Beaucoup de jeunes ayant des limitations restent chez leurs parents car ils sont incapables de payer un loyer
- Délais d'attente très longs pour obtenir un logement à prix modique
- Manque de logements sociaux abordables de toutes les formes (avec et sans service)
- Difficulté pour un jeune ayant des limitations habitant chez ses parents d'accéder aux HLM en raison des critères financiers
- Difficulté d'accès à l'information des ressources en logement social
- Démarche administrative importante et coûteuse pour élaborer le dossier de demande de logement social (OMH)

EXERCICE DE PRIORISATION

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
1 APPROPRIATION	<p>Vous identifiez une personne pour lire à haute voix les constats, enjeux, opportunités et résultats de la consultation.</p>	3 minutes
2 IDENTIFICATION INDIVIDUELLE	<p>Vous identifiez un élément que vous considérez prioritaire :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	1 minute
3 IDENTIFICATION COLLECTIVE	<p>Vous priorisez l'élément qui semble le plus préoccupant dans votre équipe :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	3 minutes

Objectifs de l'atelier

1. Permettre à chaque participant issu des organismes-membres de s'exprimer
2. Permettre aux participants de se connaître à travers un travail de collaboration
3. Identifier des objectifs qui font consensus

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
---------------------	-------------------	--------------

4

FORMULATION

À partir de cet élément, vous devez formuler un objectif de manière à décrire la situation désirée (Quoi? Comment? Quand?).

6 minutes

- Une personne de l'équipe devra l'inscrire sur la feuille intitulée «*proposition d'objectif*» et ira la coller à l'endroit prévu.
- Vous pouvez vous inspirer de la liste des verbes d'action sur la table.
- Vous pouvez formuler un objectif en utilisant la méthode **SMART**
Simple - Mesurable - Atteignable - Ambitieux - Réaliste - Temporel

5

PRIORISATION

Une personne de chaque équipe lit et présente l'objectif. Les équipes votent pour l'objectif qu'elles considèrent prioritaire, en fonction des 5 critères suivants :

6 minutes

- 1- Porte sur des enjeux régionaux
- 2- Est transversal (pas spécifique à un seul handicap)
- 3- Identifie des leviers régionaux avec une réelle portée d'action pour le ROPPHL
- 4- Implique et mobilise les membres du ROPPHL
- 5- Propose une collaboration avec les partenaires



VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Thème 4

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Favoriser une plus grande intégration sociale des personnes handicapées de Laval en assurant un continuum de services diversifiés

ACTIVITÉS SOCIOPROFESSIONNELLES ET COMMUNAUTAIRES

Les politiques gouvernementales concernant l'offre de service en matière d'activités favorisant la participation sociale proposent davantage une vision de l'inclusion des personnes handicapées plutôt qu'une définition précise des mesures permettant l'application de celles-ci. Fort de constater que la capacité de répondre aux besoins des bénéficiaires relativement aux activités de jour socioprofessionnelles et communautaires se confronte à plusieurs défis.

Premièrement, contrairement à d'autres régions, le CRDITED de Laval n'offre pas d'activité de jour aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme. C'est donc, exclusivement le réseau communautaire qui répond actuellement à la demande. En 2012, un budget supplémentaire fut octroyé par le MSSS pour l'amélioration de l'offre de services. Cette conjoncture vit émerger le projet clinique du CSSS sur les activités de jour, une démarche impliquant les acteurs dispensaires de services. Ces derniers travaillèrent de concert afin d'élaborer le cadre de référence sur les activités de jour de Laval qui fut adopté en 2014. Ce cadre cibra la mise en place d'un bureau d'accès afin d'accueillir, évaluer et d'orienter les demandeurs de services selon une liste d'attente centralisée.

Deuxièmement, le défi entourant les activités pour les personnes ayant une déficience physique porte principalement sur la difficulté de rejoindre et de recruter des jeunes adultes dans les différents organismes de Laval. Aussi, comme les organismes précisent leur mission selon un type de déficience, certains jeunes handicapés se retrouvent orphelins d'activités ou contraints à accepter ou refuser une activité de jour dans un CHSLD.

Troisièmement, depuis 2013, la TRIVAT travaille à élargir le bassin d'activités socioprofessionnelles à Laval puisque seulement 3 organismes communautaires répondent à ce besoin si l'on exclut les stages du CRDITED. Le comité de travail de la TRIVAT propose aussi la mise en œuvre d'un plateau d'activités dédié aux personnes autistes, dysphasiques et celles ayant une déficience physique. Actuellement, ce projet est confronté à la recherche de financement qui servirait à dresser un portrait détaillé des besoins de la population ciblée. Pour finir, le Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS-Action) s'est vu assujetti à des coupures budgétaires. Les données recueillies démontrent que les coupures ont provoqué une diminution du nombre de participants puisque le programme continue de servir les bénéficiaires actuels sans en accueillir de nouveaux, faute de financement.

CONSTATS

- Cueillette des besoins en activités de jour difficile à faire auprès des personnes DP qui ne fréquentent pas les organismes
- Présence de nombreux organismes en activités de jour avec des missions similaires
- Beaucoup de nouveaux besoins en émergence pour lesquels l'offre de service n'est pas en développement (TSA, personnes vieillissantes, sans diagnostic, diagnostic complexe, anglophone, ...)
- Changements des critères d'admissibilité de certains programmes (Programme d'Aide et d'Accompagnement Social - Action, Formation à l'Intégration Sociale)
- Revendications portées par plusieurs groupes nationaux pour développer l'offre de service aux personnes de 21 ans et plus

ENJEU

- Assurer l'adéquation entre les besoins et l'offre de services

OPPORTUNITÉS

- Participation au comité « Bonification des activités socioprofessionnelles »
- Participation au comité activité de jour DI/TSA et actualisation du cadre de référence

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

- Clarification de la notion d'activités de jour et de répit à la famille
- Les personnes handicapées physiques et âgées ont plus de facilité à trouver des activités de jour
- Manque d'activités et de diversité pour les 21 ans et plus
- Difficulté à regrouper les clientèles en fonction des diagnostics et de l'âge
- Inexistence d'activités de soir et de fin de semaine pour les adolescents ayant une déficience
- Manque d'activités pour les personnes ayant une déficience motrice qui ne sont pas associées aux organismes spécifiques (paralysie cérébrale, paraplégie, ...)
- Membership vieillissant dans les organismes
- Défis importants pour les organismes de se renouveler et d'adapter les services en fonction des nouveaux besoins
- Manque d'activité de jour où ceux-ci termineraient leur session en ayant développé de nouvelles connaissances et en recevant une gratification
- Offre de service très incomplète en activités socioprofessionnelles pour toutes les clientèles
- Pas d'offre de service comparable dans les organismes communautaires pour les personnes qui n'ont plus de services au public (Éducation, Emploi-Québec)
- Rares sont les entreprises qui remettent une compensation financière ou matérielle aux personnes dans une activité socioprofessionnelle

ÉDUCATION

Depuis l'adoption de la Politique d'adaptation scolaire et son Plan d'action en matière d'adaptation scolaire en 1999 jusqu'à mise en place du Cadre de référence pour soutenir le développement et le renforcement d'un continuum de services intégrés pour les jeunes en 2014, le gouvernement provincial s'est positionné favorablement face à l'intégration des personnes handicapées dans le réseau éducatif québécois. À ce jour, la Loi sur l'instruction publique prescrit les mêmes droits aux personnes handicapées qu'une personne sans handicap si on se fie à l'article 1 : «Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement» (Québec, 2016). Bien sûr, afin de permettre aux élèves handicapés de se prévaloir de ce droit, le réseau eut à mettre en œuvre différents mécanismes d'adaptation et de concertation entre les multiples acteurs entourant le développement et la réussite scolaire de ces jeunes.

C'est dans ce but d'encadrer ces mesures que la Commission scolaire de Laval (CSDL) a élaboré en 2006 la Politique d'adaptation scolaire : Une école adaptée à tous les élèves. Par la suite, en 2011, la CSDL déposa son plan stratégique de 2011-2016 orienté vers l'amélioration de la réussite des élèves et de la persévérance. Ce plan cible tous les élèves et leur réussite donc aucune mesure n'est spécifiquement reliée aux enjeux entourant le soutien d'un élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage. Dans ce contexte, assisterons-nous à une avancée concrète quant à l'universalisation des mesures favorisant la réussite de tous les élèves nonobstant leur condition ou s'agit-il plutôt d'un oubli organisationnel quant à la reconnaissance de la spécificité des besoins d'un élève en situation de handicap ?

De son côté, la table régionale d'intégration à la vie active et au travail (TRIVAT) a mis en place des outils, un cadre de référence et une entente de partenariat afin d'implanter la démarche de la transition école – vie active (TÉVA). La première année d'implantation étant maintenant terminée, la période 2016-2017 sera propice à la rétrospection et l'analyse des impacts.

CONSTATS

- La démarche Transition École Vie Active (TÉVA) est encore en implantation graduelle au sein des commissions scolaires de Laval
- Information de la démarche TÉVA est encore fragmentaire
- Leadership assumé par la Commission scolaire de Laval pour la démarche TÉVA
- Fonctionnement d'un comité de coordination qui voit au déploiement et au suivi de la démarche
- Connaissances inégales des organismes membres quant aux objectifs de la TÉVA
- Coupures de 5 millions \$ dans les services aux élèves handicapés depuis 2 ans à la Commission scolaire de Laval malgré une augmentation de 10% des élèves à chaque année
- Difficulté à mesurer l'impact des coupures, pas de plaintes

ENJEUX

- Voir à l'opérationnalisation de la démarche TÉVA
- Assurer l'adéquation entre les besoins et l'offre de services
- Mesurer les impacts des coupures en Éducation
- Assurer une transition harmonieuse entre la garderie et le préscolaire

OPPORTUNITÉS

- Le ROPPHL a intégré le Comité de coordination TÉVA
- Le ROPPHL participe à la Table d'intégration des enfants handicapés en service de garde de Laval
- Le ROPPHL assiste au Comité consultatif des services aux ÉHDAA de la Commission scolaire de Laval à titre d'observateur
- Entente de complémentarité MELS-MSSS qui amène des collaborations entre le CISSS et les commissions scolaires

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

- Dans les écoles, malgré les coupures, les aides technologiques ont été préservées.
- Les enfants n'ayant pas de diagnostic (troubles du langage) à l'âge de 5 ans auront du mal à recevoir les services nécessaires à leurs besoins à l'école.
- Les services ne sont pas toujours adaptés et suffisants aux besoins des enfants
- Une grande proportion des élèves handicapés n'obtiennent pas de diplomation
- Les écoles n'ont pas encore développé le réflexe d'inviter les organismes communautaires au plan de transition
- Difficulté à trouver des stages en lien avec une formation professionnelle en raison du manque d'incitatif pour les employeurs
- Beaucoup d'échecs scolaires pour les élèves handicapés intégrés dans les écoles de leur quartier
- Transition difficile entre l'université et le travail
- Difficulté d'inclusion des élèves handicapés dans les écoles régulières (préjugés, intimidation, rejet, isolement)
- Défi important pour les parents à s'investir dans le parcours scolaire

TRAVAIL

Nul doute que le cadre légal fédéral et provincial reconnaît le droit des personnes handicapées de travailler. Bien qu'il y ait eu une amélioration législative à cet égard en développant des stratégies et lois, les personnes handicapées sont sous représentées sur le marché du travail en comparaison du reste de la population active encore en 2011. Il en va de même pour le taux de chômage et d'inactivité.

De plus, on note une augmentation de la représentation des personnes handicapées lavalloises prestataires de l'aide sociale. Nous estimons que leur nombre dépassera le cap des 4000 personnes à la fin de l'année 2015. Aussi, force est de constater que le financement du contrat d'intégration au travail (CIT), mesure facilitant l'intégration et le maintien à l'emploi des personnes handicapées, reste insuffisant bien que l'on estime qu'un investissement à ce niveau permettrait des économies sur le plan social à long terme. Malgré tout, les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi bénéficient de la prime au travail, incitatif financier oscillant entre 1025\$ et 3383 \$, lorsqu'elles arrivent à s'insérer. De plus, la fonction publique a aussi allégé le processus d'embauche pour les personnes handicapées en limitant le nombre de concours pour un emploi à un.

Cependant, malgré ces mesures incitatives et facilitatrices, en 2014-15, environ 300 lavallois sur 4000 personnes handicapées ont intégré l'emploi via un service spécialisé de main d'œuvre. À ce nombre, s'ajoute moins de 150 personnes qui se sont identifiées comme employés handicapés, travaillent au sein d'un établissement public de Laval. Ces données démontrent qu'encore aujourd'hui, il reste beaucoup à faire pour intégrer les personnes handicapées au marché du travail.

CONSTATS

- Faible enracinement du Service Spécialisé de Main d'Oeuvre L'étape à Laval
- Attribution des Contrats d'Intégration au Travail (CIT) par priorisation de clientèle plutôt que par besoins réels
- Taux d'embauche des personnes handicapées très faible dans les établissements publics
- Coupure dans la mesure du CIT

ENJEUX

- Assurer l'accès à des services d'intégration et de maintien en emploi de qualité sur le territoire Laval
- Assouplir les règles d'utilisation du CIT au plan régional
- Financer adéquatement le CIT à Laval
- Augmenter l'embauche de personnes handicapées dans les établissements publics

OPPORTUNITÉS

- Présence sur le Comité d'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS Laval
- Présence sur le Comité consultatif conjoint en accessibilité de la Ville de Laval

RÉSULTATS

DE LA CONSULTATION DES MEMBRES

- Le CRDITED semble encourager davantage l'intégration des personnes en stage plutôt que sur le marché du travail
- Préjugés très importants des entreprises privées devant une personne handicapée
- Difficulté pour une personne handicapée d'accéder à des postes de responsabilité
- Certaines limitations sont trop importantes pour permettre à la personne d'intégrer un milieu de travail régulier mais ne sont pas suffisantes pour accéder aux mesures d'intégration en emploi
- 14 organismes sur 28 expriment clairement une insatisfaction quant à la qualité des services offerts par l'Étape en lien avec la recherche d'emploi, l'accompagnement, le maintien en emploi, la sensibilisation auprès des employeurs et la recherche d'employeurs

EXERCICE DE PRIORISATION

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
1 APPROPRIATION	<p>Vous identifiez une personne pour lire à haute voix les constats, enjeux, opportunités et résultats de la consultation.</p>	3 minutes
2 IDENTIFICATION INDIVIDUELLE	<p>Vous identifiez un élément que vous considérez prioritaire :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	1 minute
3 IDENTIFICATION COLLECTIVE	<p>Vous priorisez l'élément qui semble le plus préoccupant dans votre équipe :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	3 minutes

Objectifs de l'atelier

1. Permettre à chaque participant issu des organismes-membres de s'exprimer
2. Permettre aux participants de se connaître à travers un travail de collaboration
3. Identifier des objectifs qui font consensus

Étapes de l'atelier	Tâches à réaliser	Temps requis
<p data-bbox="218 679 310 760">4</p> <p data-bbox="150 777 368 810">FORMULATION</p>	<p data-bbox="423 679 1134 792">À partir de cet élément, vous devez formuler un objectif de manière à décrire la situation désirée (Quoi? Comment? Quand?).</p> <ul data-bbox="491 832 1351 991" style="list-style-type: none">- Une personne de l'équipe devra l'inscrire sur la feuille intitulée «<i>proposition d'objectif</i>» et ira la coller à l'endroit prévu.- Vous pouvez vous inspirer de la liste des verbes d'action sur la table.- Vous pouvez formuler un objectif en utilisant la méthode SMART Simple - Mesurable - Atteignable - Ambitieux - Réaliste - Temporel <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p data-bbox="1431 679 1573 711">6 minutes</p>
<p data-bbox="218 1421 310 1502">5</p> <p data-bbox="172 1520 380 1552">PRIORISATION</p>	<p data-bbox="423 1421 1316 1535">Une personne de chaque équipe lit et présente l'objectif. Les équipes votent pour l'objectif qu'elles considèrent prioritaire, en fonction des 5 critères suivants :</p> <ol data-bbox="423 1574 1362 1799" style="list-style-type: none">1- Porte sur des enjeux régionaux2- Est transversal (pas spécifique à un seul handicap)3- Identifie des leviers régionaux avec une réelle portée d'action pour le ROPPHL4- Implique et mobilise les membres du ROPPHL5- Propose une collaboration avec les partenaires	<p data-bbox="1431 1421 1573 1454">6 minutes</p>

REMERCIEMENTS

Le Regroupement des Organismes de Promotion des Personnes Handicapées de Laval remercie chaleureusement les personnes qui ont travaillé au cours des deux dernières années sur la démarche de la Grande Concertation: Ensemble pour l'intégration des personnes handicapées de Laval:

Lina Atallay, SCSP-section Laval
Jennifer Bérubé, Dysphasie +
France Boisclair, ALPA
Mireille Brabant, ROPPHL
Pascal Brodeur, AQTC
Martine Carignan, Stimule Art
Mathieu Denécheau, ROPPHL
Pierre-Luc Déry, RAAMM
Simon Fournier, ROPPHL
Lucie Gaudreault, Ville de Laval
Chantale Goyette, CISSSL
Caroline Lebeau, La Tournée Éduc4tive
Fanny M-Therrien, ALDI
Josée Massicotte, ROPPHL
Julia Reyes, CISSSL (stagiaire)
Samuel Viau, ROPPHL
Jocelyn Vinet, CISSSL
Samuel Viau, ROPPHL
Simon Fournier, ROPPHL



www.ropphl.org